

# CAMPAGNE pour la CARTE de 10 ANS

---

Paris, le 30 août 1983

## COMMUNIQUE

Pour une modification de la législation actuelle à l'égard de la population immigrée en France, une quarantaine d'associations d'immigrés et d'organisations de solidarité ont lancé, à Paris, le mardi 30 août, une campagne auprès de l'opinion et des pouvoirs publics.

La revendication prioritaire vise au remplacement des cartes de séjour et de travail par une carte unique valable 10 ans, renouvelable automatiquement, non informatisée, pour tout immigré séjournant et résidant régulièrement en France.

Au cours d'une conférence de presse, le collectif des organisations a précisé son souhait de voir le gouvernement déposer en ce sens un projet de loi permettant un débat à l'Assemblée nationale et dans l'opinion publique.

Ainsi, la question de l'immigration pourrait être traitée au fond par la société française. Dans la situation présente, 70% des immigrés résident en France depuis plus de 10 ans et leurs enfants nés en France n'ont, pour la plupart, ni le désir ni la possibilité de retourner dans le pays d'origine de leur famille.

Pour autant, cette population n'entend pas être purement et simplement assimilée. L'apport des diverses communautés à la société française doit être reconnu. Dans l'attente d'une égalité complète de droits, la carte unique supprimerait la précarité du statut des immigrés en France.